

# **Commission canadienne du tourisme**

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre  
terminé le 31 mars 2014**

## **Introduction**

Organisme national de marketing touristique du Canada, la CCT est une société d'État fédérale, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, qui dirige les efforts de l'industrie canadienne du tourisme visant la promotion du Canada comme destination touristique quatre-saisons de premier choix. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

## **Explications**

Les Commentaires et analyse de la direction portent sur le trimestre.

**Résultats trimestriels et depuis le début de l'année**

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2014	Période de trois mois terminée le 31 mars 2013	Écart
<b>Contributions des partenaires</b>	3 482 \$	3 387 \$	95 \$
L'augmentation de 95 k\$ des contributions des partenaires au T1 2014 par rapport au T1 2013 est attribuable :			
o À une augmentation des recettes de 191 k\$ liée à la conférence TED, 2014 étant la première année où TED se tient au Canada;			
o À une augmentation de 69 k\$ en recettes provenant des communications internationales et du marketing général en raison de l'augmentation de la participation des partenaires aux événements de l'industrie au T1 2014.			
Ces augmentations sont contrebalancées par les éléments suivants :			
o Une baisse de 60 k\$ des contributions des partenaires pour le marketing et les ventes à l'étranger en raison d'une baisse du nombre de partenaires pour les initiatives dans les marchés principaux (Royaume-Uni, France, Allemagne et Australie) et dans les marchés émergents (Chine, Inde, Brésil, Japon, Corée du Sud et Mexique);			
o Une baisse des recettes liées à la recherche en raison d'une diminution des recettes provenant des licences du QE.			
<b>Autres produits</b>	187	211	(24)
Les autres produits se composent des intérêts gagnés, du recouvrement de taxes à la consommation, des recettes de colocation et des remboursements de carte de crédit.			
<b>Charges de marketing et de ventes</b>	12 260	13 880	(1 620)
La baisse de 1,6 M\$ des charges de marketing et de ventes au T1 2014 par rapport au T1 2013 est attribuable :			
o À une diminution des dépenses liées au marketing et aux ventes à l'étranger, principalement dans les marchés principaux (Royaume-Uni, France, Allemagne et Australie) (baisse de 1,4 M\$) mais aussi dans les marchés émergents (Chine, Inde, Brésil, Japon, Corée du Sud et Mexique) (baisse de 0,6 M\$).			
Ces baisses ont été contrebalancées par les éléments suivants :			
o Les dépenses liées au marketing général ont augmenté de 250 k\$ au sein d'unités de la CCT telles que le Marketing général, les Communications internationales et la Recherche;			
o Le lancement du programme pour les jeunes voyageurs au T3 2013 a entraîné une hausse des dépenses de 90 k\$.			
o Les initiatives liées aux événements d'affaires ont augmenté de 40 k\$, principalement en raison de la tenue de la conférence TED au T1 2014.			
<b>Services généraux</b>	2 006	2 451	(445)
La baisse de 445 k\$ des charges liées aux services généraux au T1 2014 par rapport au T1 2013 est attribuable aux éléments suivants :			
o Des économies effectuées dans un certain nombre de secteurs ont permis une réduction nette de 193 k\$ des services généraux;			
o Le départ d'employés et des changements organisationnels ont entraîné des économies de 102 k\$;			
o Des économies ont été faites grâce à des initiatives de réduction continue des coûts et d'amélioration constante de l'efficacité, qui ont entraîné des gains à des postes tels que la formation, les services professionnels, les déplacements, la maintenance des systèmes et les frais de licences.			
<b>Stratégie et planification</b>	132	145	(13)
Écart non important.			

## Risques et incertitudes

La CCT effectue chaque année une évaluation de la gestion des risques pour l'entreprise. Cette évaluation vise avant tout à repérer les risques, à estimer l'incidence et la probabilité de ces risques (afin de déterminer le risque inhérent) et à juger de l'efficacité des mesures actuelles d'atténuation des risques (afin de déterminer le risque résiduel). À partir de cette évaluation, la direction prépare un plan d'action pour l'atténuation des risques, qui fait régulièrement l'objet de suivi et de mise à jour. La plus récente évaluation, terminée à l'été 2013, a relevé les risques suivants, exprimés en termes théoriques. Les explications ci-dessous concernent uniquement les risques sur lesquels la direction de la CCT exerce un pouvoir d'atténuation direct.

- **Gestion, formation et rétention stratégiques des talents**

Sans stratégie de gestion et de rétention des talents, les gestionnaires risquent de ne pas posséder toutes les compétences nécessaires pour bien faire leur travail et la CCT risque de perdre des employés talentueux.

*Mesures d'atténuation* : mettre au point des outils d'entrevue axés sur le comportement afin d'évaluer l'accord entre l'employé et le poste; mettre en œuvre des plans d'action individuels élaborés d'après les évaluations tous azimuts précédentes; poursuivre le programme de formation de la relève; s'appliquer à retenir le personnel à haut rendement ou désigné pour la relève; améliorer la discipline relative aux entrevues de fin d'emploi; peaufiner et mettre en œuvre la stratégie en matière de ressources humaines; poursuivre les programmes de perfectionnement visant à améliorer les compétences en leadership.

- **Planification de la reprise après sinistre et de la continuité des activités**

Incapacité de poursuivre certaines activités cruciales en cas d'urgence ou de sinistre.

*Mesures d'atténuation* : maintenir le plan actuel de communication en cas de crise; réviser et mettre à jour le plan de reprise après sinistre et le plan actuel de continuité des activités.

- **Efficacité du marketing**

Le travail de marketing n'est pas efficace ou pertinent et n'a aucune incidence sur l'industrie touristique.

*Mesures d'atténuation* : maintenir la vigueur de la marque et de l'organisme; utiliser le modèle amélioré du cheminement vers l'achat; utiliser les indicateurs clés du tableau de bord prospectif (rendement du capital investi dans les campagnes, alignement des partenaires sur la marque et satisfaction des partenaires); recruter, perfectionner et retenir le personnel approprié; profiter des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à nos principales activités et mesurer son apport; évaluer les résultats des études de conversion; utiliser les renseignements obtenus pour orienter les décisions et les activités et ressources de façon optimale.

- **Nouvelle procédure de passation des marchés dans le nouveau système financier**

Une mauvaise gestion financière pourrait résulter du fait que le personnel ne comprenne pas parfaitement la nouvelle procédure intégrée au système.

*Mesures d'atténuation* : formation supplémentaire donnée par l'Unité de l'approvisionnement; veiller à ce que les responsables des budgets exécutent et examinent les rapports pertinents mensuellement.

- **Préparation à l'examen spécial**

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vient à la conclusion que la CCT a omis de corriger d'importantes lacunes précédemment relevées ou en relève de nouvelles.

*Mesures d'atténuation* : effectuer une vérification interne de préparation à l'examen spécial; veiller à corriger toute lacune décelée avant l'examen spécial du BVG.

**Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement**

Les rapports ne révèlent aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Greg Klassen  
*Président-directeur général (par intérim)*  
Vancouver, Canada  
22 mai 2014



Lena Bullock  
*Vice-présidente, Finances,*  
*et chef des opérations financières*  
Vancouver, Canada  
22 mai 2014

Commission canadienne du tourisme

**État de la situation financière**

Au 31 mars

(en milliers)

	31 mars 2014	31 décembre 2013
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 560 \$	11 918 \$
Créances		
Contributions des partenaires	2 443	768
Gouvernement du Canada	148	474
Autres	49	48
Actif au titre des prestations constituées	5 677	5 677
Placements de portefeuille	595	590
	<u>17 472</u>	<u>19 475</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 376 \$	5 160 \$
Rémunération des employés	1 379	1 787
Gouvernement du Canada	1	-
Passif au titre des prestations constituées	6 111	6 144
Produits reportés	1 457	751
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	521	521
	<u>11 845</u>	<u>14 363</u>
<b>Actifs financiers nets</b>	<u>5 627</u>	<u>5 112</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et autres actifs	2 746	1 008
Immobilisations corporelles	584	688
	<u>3 330</u>	<u>1 696</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>8 957 \$</u>	<u>6 808 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

**État des résultats**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Contributions des partenaires	3 482 \$	3 387 \$
Autres	187	211
	<u>3 669</u>	<u>3 598</u>
<b>Charges</b>		
Marketing et ventes	12 260	13 880
Services généraux	2 006	2 451
Stratégie et planification	132	145
Amortissement des immobilisations corporelles	104	113
	<u>14 502</u>	<u>16 589</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(10 833)	(12 991)
Crédits parlementaires	12 882	17 874
<b>Excédent de la période</b>	<u>2 049</u>	<u>4 883</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période	6 630	5 347
<b>Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période</b>	<u>8 679 \$</u>	<u>10 230 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

## État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de trois mois terminé le 31 mars

(en milliers)

	2014	2013
Gains de réévaluation accumulés au début de la période	178 \$	- \$
Gains de change non réalisés	278	50
Montants reclassés dans l'état des résultats	(178)	-
Gains de réévaluation nets pour la période	<u>100 \$</u>	<u>50 \$</u>
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	<u>278 \$</u>	<u>50 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

## État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2014	2013
Excédent de la période	2 049 \$	4 933 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	104	113
Cession nette d'immobilisations corporelles	-	-
	<u>104</u>	<u>113</u>
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation des charges payées d'avance	(1 738)	(373)
	<u>(1 738)</u>	<u>(373)</u>
Gains de réévaluation nets	100	50
Augmentation des actifs financiers nets	515	4 723
Actifs financiers nets au début de la période	5 112	2 110
Actifs financiers nets à la fin de la période	<u>5 627 \$</u>	<u>6 833 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

**État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2014	2013
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	12 882 \$	16 265 \$
Contributions des partenaires	2 542	2 101
Autres produits	145	169
Intérêt sur trésorerie	42	42
	<u>15 612</u>	<u>18 577</u>
Sorties de fonds :		
Paievements en espèces aux fournisseurs	(15 487)	(17 063)
Paievements en espèces aux employés et au nom des employés	(3 578)	(3 810)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	<u>(3 453)</u>	<u>(2 296)</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	-	-
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(5)	(5)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	<u>(5)</u>	<u>(5)</u>
Gains de réévaluation nets pour la période	100	50
Diminution nette des flux de trésorerie durant la période	<u>(3 358)</u>	<u>(2 251)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>11 918</u>	<u>11 675</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>8 560 \$</u>	<u>9 424 \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers vérifiés**  
**31 mars 2014**

**1. POUVOIRS ET OBJECTIFS**

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public. Voici les principales méthodes comptables adoptées :

**a) Crédits parlementaires**

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme des Jeux olympiques et le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Ces produits sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Par contre, si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, le bilan affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**b) Contributions des partenaires**

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec diverses organisations canadiennes et étrangères. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'une organisation partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers vérifiés**  
**31 mars 2014**

l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

**c) Autres produits**

Les autres produits englobent le recouvrement des coûts auprès des partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, des produits d'intérêt et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

**d) Conversion des devises**

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et pertes réalisés sont considérés comme étant des charges de fonctionnement et sont inscrits dans l'état des résultats au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont divulgués dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

**e) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

**f) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

**g) Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**i) Produits reportés**

Les produits reportés consistent en contributions reportées des organismes partenaires et en avantages incitatifs relatifs à un bail reportés. Les produits reportés ayant trait aux organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la date de l'événement ou de la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de réduction des charges de location sur toute la durée du bail.

**j) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations se compose des coûts de désaffectation de divers baux pour la location de locaux. La CCT a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles de remise des bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

**k) Avantages sociaux futurs**

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer la cotisation nécessaire pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens des demandes par personne, aux niveaux futurs de salaire et de prestation, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers vérifiés**  
**31 mars 2014**

**l) Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer.

**m) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des avantages futurs des employés, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

**3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2013 et pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2014, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

**4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES**

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 s'élèvent à 58,0 million \$ (contre 58,0 million \$ du 1er avril 2013 au 31 mars 2014). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**5. EXCÉDENT ACCUMULÉ**

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	<b>31 mars 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Excédent de fonctionnement accumulé	8 679 \$	6 630 \$
Gain de réévaluation accumulé	278	178
Excédent accumulé	<u>8 957 \$</u>	<u>6 808 \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers vérifiés**  
**31 mars 2014**

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation de bureaux loués	Total pour 2014
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	265 \$	13 \$	2 516 \$	529 \$	515 \$	3 838 \$
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	265	13	2 516	529	515	3 838
Amortissement cumulé, début de l'exercice	204	10	2 010	502	424	3 150
Charge d'amortissement	20	1	68	4	11	104
Cessions	-	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	224	11	2 078	506	435	3 254
Valeur comptable nette	41 \$	2 \$	438 \$	23 \$	80 \$	584 \$

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation de bureaux loués	Total pour 2013
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	310 \$	157 \$	3 625 \$	529 \$	833 \$	5 454 \$
Acquisitions	4	-	5	-	-	9
Cessions	(49)	(144)	(1 114)	-	(318)	(1 625)
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	265	13	2 516	529	515	3 838
Amortissement cumulé, début de l'exercice	161	151	2 853	479	695	4 339
Charge d'amortissement	92	3	271	23	47	436
Cessions	(49)	(144)	(1 114)	-	(318)	(1 625)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	204	10	2 010	502	424	3 150
Valeur comptable nette	61 \$	3 \$	506 \$	27 \$	91 \$	688 \$